Réf. Farde e-Assemblées : 2743021

N° OJ : **45**

Projet d'Arrêté - Conseil du 30/11/2026

Objet : Convention d'occupation d'un local de l'annexe 2 du Stade Roi Baudouin entre la Ville de Bruxelles et le Royal Primerose Hockey Club.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale,

Considérant que le Royal Primerose Hockey Club souhaite disposer d'un local dans le Complexe sportif Stade Roi Baudouin pour stocker le matériel nécessaire à ses activités ;

Considérant qu'une convention a été rédigée en ce sens entre le Club et la Ville pour un local situé sur le site de l'annexe 2 du Complexe sportif Stade Roi Baudouin pour une durée déterminée d'un an, renouvelable tacitement ;

Considérant que cette occupation est octroyée à titre gratuit ;

Considérant que ce local doit être rénové, il a été convenu que les travaux seraient à la charge du Club ;

Considérant que le texte de la convention a été soumis à l'avis préalable du Service juridique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : le texte de la convention fixant les modalités d'occupation d'un local situé sur le site de l'annexe 2 du Complexe sportif Stade Roi Baudouin entre la Ville de Bruxelles et le Royal Primerose Hockey Club pour une période d'un an, renouvelable tacitement, est adopté.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)